

Arrêté N° MA-ART-2026-173

**OBJET :** Arrêté d'interdiction de stationnement, 8 rue d'Harcourt, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (Mme MARTIN)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée le 05 juin 2026 par **Mme Carole MARTIN**, visant à réserver 2 places de stationnement devant le 8 rue d'Harcourt, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, afin de procéder à un déménagement, jeudi 11 et vendredi 12 juin 2026 de 09h00 à 20h00 ;

### ARRÊTE

**Article 1** – Deux places de stationnement sont réservées devant le 8 rue d'Harcour.



**Article 2** – La signalisation réglementaire est mise en place par **la commune**.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- **Mme Carole MARTIN**,
- Le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- L'agent de surveillance de la voie publique.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 08 juin 2026.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU